



# La Chronique du SAGE

Septembre 2006

N°1

## Haut-Doubs • Haute-Loue



Le mot du **PRESIDENT**

### Une nouvelle étape pour le SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue

Depuis la loi du 3 Janvier 1992, l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Le SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue, approuvé par arrêté préfectoral de 2002, est issu de la volonté locale de préserver et de gérer l'eau.

Après le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et la reprise de l'animation par le Syndicat Mixte Saône & Doubs en collaboration avec le Conseil Général du Doubs, le Conseil Régional de Franche-Comté et l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, franchit une nouvelle étape.

Le secteur du SAGE est vaste avec ses 2320 km<sup>2</sup> qui s'étendent sur deux bassins versants hydrographiques : le Haut-Doubs et la Haute-Loue jusqu'à sa confluence avec la Furieuse. 204 communes et 11 cantons sont directement concernés. Les enjeux sont nombreux : qualité des eaux superficielles, eau potable, gestion du bassin hydrologique Doubs/Loue, milieux naturels et zones humides, pêche, occupation de l'espace et risques naturels. Des actions concernant la mise en œuvre d'une charte sur l'eau, le futur contrat de la nappe d'Arlier, la gestion des zones humides, la gestion du lac Saint-Point et bien d'autres sont en cours permettant ainsi de relever le défi qu'est le SAGE en cohérence avec tous les acteurs.

Cette chronique du SAGE se veut le miroir des actions ou des projets en cours de tous les acteurs qui agissent pour une meilleure gestion de l'eau : c'est donc votre chronique.

N'hésitez pas à nous faire part de vos projets.  
Avec mes salutations

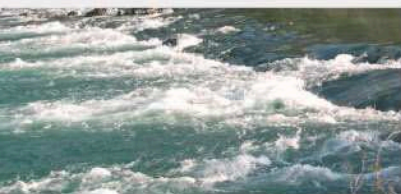
Le Président de la Commission Locale de l'Eau  
**Christian BOUDAY**  
Vice-Président du Conseil Général du Doubs

Pour toutes informations, contactez Monsieur le Président, Commission Locale de l'Eau du SAGE

MNEP-SMSD  
36, rue Saint-Laurent  
25290 ORNANS

Tél : 03 81 57 17 09  
Fax : 03 81 57 19 81  
Mail : benedicte.cordier@smesd.com

Si vous souhaitez publier un article ou si vous avez des remarques ou idées pouvant faire l'objet d'un article n'hésitez pas à contacter la CLE.



### LA CHARTE SUR L'EAU DANS LE HAUT - DOUBS

A l'initiative du Conseil Général du Doubs et en étroite collaboration avec la Commission Locale de l'Eau, une démarche partenariale pour une gestion durable des ressources en eau dans le Haut-Doubs a été présentée le 12 Juin dernier aux collectivités locales de l'Eau.

En plus des six enjeux majeurs décrits dans le cadre du SAGE (qualité des eaux superficielles, eau potable, gestion de bassin hydrologique Doubs/Loue, milieux naturels et zones humides, tourisme, loisir et pêche, occupation de l'espace et risques naturels) il est nécessaire d'anticiper les besoins futurs en eau potable et d'intégrer l'ensemble des enjeux économiques. Cette charte de l'eau se veut un outil

exemplaire du développement durable et une application directe des préconisations du SAGE sur le secteur du Mont-d'Or.

Les acteurs de l'eau s'engageant à mettre en œuvre les moyens d'une gestion efficace de l'eau sur le long terme et les financeurs s'engageant à les soutenir financièrement tout en les accompagnant dans leur démarche. La signature de cette charte est prévue début 2007.

### RÉHABILITATION DU BARRAGE D'OYE ET PALLET

La réhabilitation du barrage de Oye et Pallet vise à permettre une régulation des niveaux du lac pour optimiser la gestion des débits sur le plan hydraulique et environnemental. En effet, le lac Saint-Point agit comme un régulateur des débits du Doubs. En période de crue, le niveau

du lac est retenu par le barrage permettant le stockage d'une partie de la crue. En étiage le barrage peut être manœuvré pour soutenir les débits du Doubs à l'aval et maintenir un biotope à l'amont. Il s'agit donc de maintenir dans la mesure du possible le plan d'eau à la cote 850,00 m NGF par l'aménagement de clapet de 0,70 m de haut. Les futurs travaux comprendront : le remplacement de deux vannages en rive gauche, avec une vanne de demi-fonds réservée à des opérations exceptionnelles de vidange et une vanne de demi fons pour la restitution des débits. Le barrage est constitué de vannes à clapets asservis à des automates programmables. Il y a de plus, la construction d'un local technique et le rétablissement d'une passerelle pour le franchissement de l'ouvrage.

## SYNDICAT MIXTE "MILIEUX AQUATIQUES" : UN PROJET QUI SE CONFIRME

Un comité de pilotage s'est constitué afin de définir les compétences du futur Syndicat Mixte "milieux aquatiques" sur le secteur du Haut-Doubs. Ce syndicat permettrait d'avoir une vision globale de l'ensemble des milieux aquatiques sur son territoire. Il aurait également pour objet la gestion du lac Saint-Point. La prochaine réunion est prévu en Octobre.

## ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LE BARRAGE GERVAIS SUR LA LOUE À ORNANS

Le Syndicat Mixte de la Loue a lancé fin 2005, une étude sur le barrage dit "Gervais" à Ornans. L'objectif est de disposer d'un avant projet détaillé pour la réhabilitation des vannages (aujourd'hui totalement dégradés et inopérants) et d'évaluer la nécessité d'une passe à poissons et à canoës.

## LE CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA LOUE : UNE APPLICATION DIRECTE DU SAGE

Ce contrat signé en 2004 et pour une durée de huit ans a quatre objectifs majeurs. Le premier est d'assurer la qualité de l'eau à hauteur des usages. Le deuxième est de promouvoir une gestion des inondations et des étiages à l'échelle du bassin versant. Le troisième concerne la préservation et l'amélioration des milieux naturels, le quatrième correspond à la valorisation du potentiel touristique de la vallée.

Le territoire de ce contrat sur le SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue s'étend sur le bassin versant de la Loue y compris ses affluents (les principaux sont la Brême, le Lison et la Furieuse). 135 fiches actions ont été définies sur le secteur du SAGE et 53 de ces fiches sont déjà engagées.

## FURIEUSE : LA CCPS ENGAGE PLUSIEURS RÉALISATIONS

La Communauté de Communes du Pays de Salins-les-Bains, qui regroupe 22 communes, a en compétences optionnelles "la protection et la mise en valeur de l'environnement, et plus précisément la mise en valeur et l'aménagement des cours d'eau".

Des études préliminaires ont été initiées par le Syndicat Mixte Saône-Doubs et la Fédération de Pêche du Jura durant la période 2001-2002 sur la Furieuse et ses affluents.

Ces investigations, confiées au cabinet Bature-Cerec et au cabinet TELEOS, ont permis d'effectuer un état des lieux et d'apprécier les dysfonctionnements du milieu aquatique.

A ce jour, la Communauté de Communes a fait appel au bureau d'études Bature Cerec pour définir un projet d'aménagement du barrage de la Chapelle

sur Furieuse et d'un tronçon de rivière (amont et aval de ce barrage).

Parallèlement, la CCPS rédige un dossier de déclaration d'intérêt général sur la Furieuse et ses affluents pour la restauration et l'entretien de la morphologie de la rivière et de la végétation.

## CONTRAT DE NAPPE DE L'ARLIER : 36 000 HABITANTS CONCERNÉS PAR LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE

Depuis plus d'un demi-siècle, l'eau du sous-sol de la plaine d'Arlier est utilisée pour satisfaire les besoins en eau potable des habitants du secteur. Aujourd'hui, 24 communes et 36 000 habitants puisent leur eau de la plaine d'Arlier. L'eau du sous-sol, parce qu'elle est située à faible profondeur, est très vulnérable.

Afin de protéger cette ressource essentielle, la Communauté de Communes du Larmont a entrepris, en prolongement des études déjà réalisées, des travaux de recherches en eau permettant de définir des emplacements de nouveaux points de captage qui se substitueront aux puits non protégés. C'est ainsi que des forages ont été réalisés sur les territoires de Doubs, Houtaud, Dommartin, Sainte-Colombe et les Granges-Narboz. Depuis 2001, ces travaux ont été accompagnés d'essais de pompages de longue durée afin de déterminer la capacité réelle de production de chacun des sites et de définir l'emplacement des futurs puits protégés.

L'ensemble de ces travaux débouchera sur la mise en place de périmètres de



protection et l'ensemble du dispositif s'intégrera dans un contrat de nappe qui permettra aux différents "usagers" de la plaine de concilier leurs activités avec la protection de l'eau.

## DES VACHES ÉCOSSAISES À NANS SOUS SAINT-ANNE

La Communauté de Communes Amancey-Loue-Lison a signé un contrat Natura 2000 avec l'Etat pour la gestion conservatoire de la zone humide au lieu dit "les Isles" à Nans sous Saint-Anne. Ce contrat qui prévoit un pâturage extensif est marqué par l'arrivée de trois Highland Cattle. Ces vaches rustiques venues d'Ecosse sont adaptées à ce type de milieu et leur présence permet d'éviter la fermeture de cette zone humide par d'autres végétaux.

## COMMUNICATIONS SOUTERRAINES DOUBS ET LOUE

Dans le cadre de la réhabilitation des décharges de son secteur, le SMECOM (Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères) du Haut-Doubs a lancé plusieurs campagnes de traçage. Les résultats, tous positifs, montrent cependant des distinctions. Les traçages effectués au niveau de la décharge de Dompierre-les-Tilleuls et celle du village d'Evillers réapparaissent à la source de la Baume-Archée. Le colorant est réapparu au niveau d'une des sources secondaires de la Loue pour les décharges d'Evillers, Bannans, Bians-les-Usiers et Sombacour.

